

# Département des Pyrénées Orientales

## Commune de Prades

Enquêtes publiques conjointes préalables  
à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire  
d'acquisition d'immeubles du Quartier Pasteur

Du 26 septembre au 25 octobre 2022

Conclusion et avis motivé

Martine JUSTO – Commissaire enquêtrice



# Sommaire

## TABLE DES MATIERES

|  |   |
|--|---|
| A. Généralités .....                                   | 3 |
| A-I. Déroulement de l'enquête publique conjointe ..... | 3 |
| A-II. Sur les résultats de l'enquête.....              | 3 |
| B. Conclusions et Avis motivé.....                     | 4 |

## A. Généralités

La commune de Prades a sollicité Monsieur le Préfet pour l'ouverture d'une enquête conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et Parcellaire :

- une enquête publique portant sur l'utilité publique de l'acquisition d'immeubles situés dans le quartier Pasteur (réserve foncière) sur la commune de Prades;
- une enquête parcellaire afin de délimiter exactement les parcelles que la commune de Prades doit acquérir par voie d'expropriation pour cette acquisition.

Le quartier Pasteur accueille depuis de nombreuses années des équipements scolaires, des services sociaux (CCAS, MSP) y ont été déplacés ou aménagés dans des bâtiments publics inoccupés.

Le projet porte sur la propriété GALIBERN constituée de 2 parcelles sises Avenue Pasteur.

Cette acquisition permettrait à la commune de constituer une réserve foncière en vue de réaliser dans le futur des aménagements en lien avec les besoins des services publics limitrophes et augmenter la capacité des parkings pour faciliter l'accès à ces différents services publics de proximité.

La commune de Prades a examiné plusieurs options juridiques pour réaliser cette acquisition qui s'avèrent impossibles ou demandent beaucoup de temps.

La mise en œuvre d'une procédure de DUP garantit les droits de la succession et permettra à la commune d'acquérir ces biens dans des délais raisonnables.

La commune de Prades acquerra la propriété pour une réserve foncière. Actuellement, les enfants doivent prendre le bus pour aller à la cantine. L'idée d'une cantine dans cette propriété permettra aux enfants de se restaurer sans déplacement. La compétence scolaire étant du ressort de la Communauté de Communes, c'est celle-ci qui portera le projet.

### A-I. DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

Un arrêté préfectoral a prescrit le 17 août 2022 l'ouverture de l'enquête publique conjointe. Le Tribunal Administratif de Montpellier m'a désignée le 19 juillet 2022 en qualité de commissaire enquêteur.

Les dossiers d'enquête préalable à la DUP et d'enquête parcellaire ont été constitués en respectant la législation.

L'information du public, parutions dans la presse, affichage, a été effectuée selon les règles.

L'enquête publique conjointe s'est déroulée conformément à la réglementation en vigueur et dans un bon climat.

### A-II. SUR LES RESULTATS DE L'ENQUETE

Cette enquête n'a pas provoqué d'intérêt de la part du public ni pour la consultation du dossier ni pour les contributions. Une seule personne a demandé un complément d'information que je lui ai adressé.

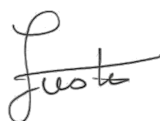
## B. Conclusions et Avis motivé

Considérant que le projet soumis à enquête :

- A fait objet d'une publicité réglementaire suffisante pour que le public puisse normalement s'exprimer,
- Que la concertation s'est déroulée conformément à la réglementation en vigueur,
- Qu'aucune objection n'a été émise,
- Que la seule demande d'information a été honorée,
- Que toutes les possibilités d'acquisition des immeubles du quartier Pasteur avaient auparavant été étudiées,
- Que cette enquête publique conjointe permet de faire avancer le projet,
- Que l'acquisition sera faite sur la base des avis de France Domaines,
- Que le projet d'acquisition des immeubles est effectué en vue d'améliorer les services municipaux et scolaires,

### CONCLUSION

En conclusion, je donne un **AVIS FAVORABLE** aux enquêtes conjointes parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition d'immeubles situés dans le quartier Pasteur sur la commune de Prades.



**Martine JUSTO**

**Commissaire Enquêtrice**

**Le 10 novembre 2022**